

LES DIX PROFESSIONNELS À CONNAÎTRE

Alors que l'on dénombre en France plus de 25.000 franchisés pour seulement 400 franchiseurs, ce sont les seconds qui sont les plus organisés. La Fédération française de la franchise (FFF), dont **CHANTAL ZIMMER** est depuis



plusieurs années la déléguée générale, regroupe ainsi plus de quatre-vingts enseignes.

Alors qu'elle est, en principe, au service de ses adhérents (des franchiseurs dont elle garantit la qualité), la FFF reçoit de nombreuses demandes d'information de la part des franchisés, et même de candidats à la franchise. Ce n'est pas un hasard si son nouveau président, **PIERRE ELMALEK** (président



du groupe Vieux Chêne), souhaite faire participer les franchisés à la vie de la Fédération.

Le Centre d'information et de défense des franchisés (Cidef) a joué, dans le passé, un rôle actif de soutien auprès des "victimes" de la franchise, qui se révèlent être beaucoup moins nombreuses aujourd'hui.



MONIQUE BEN SOUSSEN, l'une des avocats du Cidef, est parmi les meilleures spécialistes du droit de la franchise.

Elle défend les intéressés, à l'instar de **CHRISTIAN BOURGEON** et **SERGE MÉRESSE**, du cabinet Thréard. D'autres avocats, comme **OLIVIER GAST**,



conseillent plutôt les franchiseurs. Il s'intéresse autant aux affaires qu'aux aspects purement juridiques. Il est à l'origine du Cedre (club professionnel

des directeurs de réseau), dont le président est **JEAN-PIERRE THION**. **JEAN-PAUL CLÉMENT**, avocat éga-



lement, défend franchiseurs et franchisés. Il préside par ailleurs l'Institut des réseaux européens de franchise et de partenariat (Iref), association créée par d'anciens

dirigeants de la FFF. L'Iref organise des manifestations et remet chaque année des prix aux meilleurs franchisés.

Pour des raisons historiques (certaines affaires ont connu un retentissement national), les avocats sont assez présents dans le monde de la franchise. En réalité, les entrepreneurs ou les commerçants qui envisagent d'ouvrir un magasin ou une entreprise de service en franchise ont tout intérêt à relativiser l'importance du "juridique". Certains consultants peuvent d'autant mieux renseigner qu'ils connaissent les besoins des franchiseurs. **CHARLES SÉROUDE**, le fondateur du cabinet Epac International, est sans doute l'un des meilleurs professionnels. Il a à son actif de nombreuses implantations étrangères en France, et réciproquement. Sur le plan franco-français, il a aussi conçu de pragmatiques outils de développement commercial. Enfin, **JEAN SAMPER**, ancien res-



ponsable de réseau devenu conseil en franchise, anime le cabinet Action Commerciale Jean Samper. Il dirige aussi AC Développement, sans doute l'unique cabinet de recrutement qui s'est spécialisé dans la sélection des franchisés.